

au principe de la nationalisation sur lequel repose le projet de loi.

M. POWER: Estimez-vous que les habitants de la province de Québec sont des Canadiens?

M. MANION: L'honorable député siégera bien des années ici avant qu'il entende tomber de mes lèvres une allusion désagréable à l'adresse de la population de la province de Québec.

M. McMASTER: J'ai une simple proposition à faire de vive voix au sujet de l'article 2. Au cours du débat sur cet article, on a fait observer que l'intention du Gouvernement était de nommer ou de renommer les directeurs chaque année. Or, je ne vois pas que le nouveau texte de l'article comporte une telle signification. Il décrète que:

Les directeurs seront maintenus en fonctions d'une assemblée annuelle à l'autre ou jusqu'à la nomination de leurs successeurs...

Je suis donc d'avis que si le Gouvernement ne remplissait pas les vacances, les anciens directeurs seraient maintenus en fonctions tant que leurs successeurs ne seraient pas nommés.

Si j'ai bien compris, telle n'était pas du tout l'intention du Gouvernement. Pour donner raisonnablement effet à ce que je crois être le désir du Gouvernement, je propose d'ajouter après le mot "fonctions" les mots "pour la durée d'une année" et de retrancher les mots "ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés". De cette façon l'article sera absolument clair, en ce sens que le bureau sera renouvelé annuellement.

M. le PRESIDENT: L'article 2 est-il adopté?

M. EULER: Je n'ai pas eu grand'chose à dire au sujet de ce bill et les quelques remarques que j'ai exprimées, ont été faites entièrement dans l'intérêt de la nationalisation. Je ne suis pas un obstructionniste; toutefois, la crainte de me voir décerner cette épithète ne m'empêchera pas d'employer les vingt minutes que j'ai à ma disposition pour critiquer le projet de loi, quoique le Gouvernement ait mis à la mode cet instrument moderne de l'autocratie, la clôture, qui est digne de soutenir la comparaison avec cet autre bâillon préparé par le ministre intérimaire de la Justice: la loi des élections en temps de guerre.

On a prétendu qu'une bonne partie du temps de la Chambre a été gaspillé en débats inutiles sur ce projet. J'aurais été

[M. Manion.]

prêt à admettre la justesse de cette observation, mardi et mercredi dernier. J'étais d'avis à ce moment-là que l'on perdait beaucoup de temps à discuter l'un des premiers articles du projet de loi. Cependant, monsieur le président, la cause de toute cette perte de temps ce sont les objections futiles que les ministres ont fait valoir au lieu de répondre à des questions que l'opposition avait absolument le droit de poser. Les difficultés qui se sont élevées au sein du Parlement, suivant moi, sont dues en grande partie, en ce qui concerne l'opposition, à la tendance des parrains du bill, et particulièrement le ministre de l'Intérieur de tenir compte des propositions de la gauche. Je ne me rappelle pas une seule circonstance où le Gouvernement ait consenti à accepter une proposition provenant des membres de l'opposition. L'honorable ministre qui est chargé de la défense du projet de loi est, j'en conviens, fort habile, mais je prendrai la liberté de lui faire observer qu'il y gagnerait à tous les points de vue, s'il pouvait élargir assez le cercle de ses idées pour admettre qu'un adversaire peut avoir parfois raison.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député me permet-il de l'interrompre? Il fait erreur ou bien il était absent de la Chambre à ce moment-là, quand il affirme que le Gouvernement a refusé d'accepter tous les amendements proposés par la gauche. Je lui rappellerai que nous avons accepté plusieurs amendements venant de l'opposition en plus grand nombre même que ceux qu'ont faits les membres de la droite; même nous avons accepté une modification, dont nous serons peut-être obligés, je le crains, de demander l'abrogation aujourd'hui.

M. EULER: Je n'étais pas dans la salle lorsque tous ces amendements ont été proposés, mais d'une façon générale, je crois que l'affirmation que j'ai faite est exacte.

Vendredi après-midi, le ministre des Finances a prononcé un discours sur la nationalisation. J'ai beaucoup d'admiration pour la façon avec laquelle le ministre des Finances a dirigé jusqu'ici les délibérations de cette Chambre.

Il a de l'habileté, il a de la courtoisie, et il semble avoir manifesté beaucoup de franchise dans toute cette affaire; mais je lui reproche sérieusement d'avoir affirmé, vendredi, que la lutte se faisait dans le moment entre les défenseurs de la nationalisation et ceux de l'initiative privée. Avec tout le respect dû à la haute position que le ministre occupe, je lui dirai que cette assertion